

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier et directeur général par intérim de la susdite municipalité, QUE :**

Sera adopté, à la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Matawinie du 16 janvier 2019, tenue à la préfecture de la MRC de Matawinie à compter de 9 h, le règlement no. **197-2018 « établissant le traitement des élus de la Municipalité régionale de comté de Matawinie »**.

Ce règlement abroge tous règlements antérieurs relatifs à telle rémunération et établit la rémunération de base et/ou additionnelle de chaque membre du Conseil des maires telle que décrite dans le tableau ci-après.

Les rémunérations de base et additionnelles seront indexées à la hausse pour chaque exercice financier à compter de celui débutant le 1^{er} janvier 2019 conformément aux dispositions de l'article 5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, et ce, au même taux d'indexation que celui prévu à la convention collective en vigueur pour les employés de la MRC de Matawinie.

Les rémunérations de base et additionnelles seront indexées de 7,5 % au 1^{er} janvier 2019 afin de pallier à l'imposition de l'allocation de dépenses à compter de l'année 2019.

Un montant supplémentaire de 7 885,00 \$ est réservé annuellement advenant le besoin d'ajouter des rencontres au-delà du nombre prévu pour certains comités, excluant le Conseil de la MRC.

	Rémunération			
	de base (annuelle)		additionnelle (jeton de présence)	
	actuelle	proposée	actuelle	proposée
Préfet	45 812,94 \$	50 233,89 \$		
Préfet suppléant			111,52 \$ / mois	122,29 \$ / mois
Membres du Conseil	5 085,38 \$	5 576,13 \$		
Conseil de la MRC			117,10 \$	128,48 \$
Comité administratif			245,35 \$	269,03 \$
Délégués de comté			245,35 \$	269,03 \$
Commission consultative d'aménagement			245,35 \$	269,03 \$
Comité consultatif agricole			245,35 \$	269,03 \$
Comité sécurité publique			245,35 \$	269,03 \$
Comité d'évaluation			245,35 \$	269,03 \$
Comité aviseur en transport adapté			245,35 \$	269,03 \$
Comité de développement local et régional			245,35 \$	269,03 \$
Comité du Plan de développement de la zone agricole			245,35 \$	269,03 \$
Comité consultatif d'urbanisme du TNO			245,35 \$	269,03 \$

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de chaque municipalité de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON CE 13^e JOUR DE DÉCEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT



Robert Taylor
Secrétaire-trésorier et directeur général par intérim